



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



13189471

**06 DEC. 2013
BRUXELLES**

Greffe

N° d'entreprise : **0542 743 495**
Dénomination

(en entier) : **ALT GROUP BENELUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1020 Bruxelles, Trade Mart Brussels, Atomiumsquare 1 box 85
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CONSTITUTION - NOMINATION

Il résulte d'un acte reçu par Eric THIBAUT de MAISIERES, notaire associé de résidence à Saint-Gilles, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée dénommée « Eric THIBAUT de MAISIERES & Guy DESCAMPS – Notaires Associés », ayant son siège social à Saint-Gilles (1060 Bruxelles), avenue de la Toison d'Or 55/2, inscrite au registre des sociétés civiles de Bruxelles sous le numéro 0833.554.454, le 5 décembre 2013, en cours d'enregistrement, que :

1) La société de droit français « ALT PARTNERS »,

société par actions simplifiées, au capital de 109.440 euros, dont le siège est établi Parc Industriel des Gravelanges, 16 rue Jacqueline Auriol, 63100 Clermont-Ferrand (France), RCS Clermont-Ferrand 413 027 129, représentée par Monsieur Laurent WINDENBERGER, domiciliée à 63000 Clermont-Ferrand (France), rue du Puits Artésien 1.

2) Monsieur COURDESSES Amaud Irénée, né à Aurillac (France), le 12 mai 1974, de nationalité française, domicilié à 63122 Ceyrat (France), avenue de Beratzhausen 43.

3) Monsieur THIOILLIER Amaud Yves Marie, né à Saint-Etienne (France), le 30 octobre 1972, de nationalité française, domicilié à 63200 Rion (France), Faubourg Bardou 1.

4) Monsieur WINDENBERGER Laurent Pierre René, né à Châlons-en-Champagne (France), le 30 juin 1972, de nationalité française, domicilié à 63000 Clermont-Ferrand (France), rue du Puits Artésien 1,

ont constitué une société privée à responsabilité limitée et dont les statuts contiennent les dispositions suivantes :

DENOMINATION : ALT GROUP BENELUX

SIEGE : 1020 Bruxelles, Trade Mart Brussels, Atomiumsquare 1 box 85.

OBJET : La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

- la commercialisation, auprès de professionnels, d'articles de puériculture, de jeux d'éveil et de jouets ;

- la conception et la fabrication d'articles en matière plastique ;

- la conception, la fabrication, la commercialisation de tous produits ou services liés à l'enfance ou la famille.

D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

DUREE : illimitée, à partir du 5 décembre 2013.

CAPITAL : DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600,00 EUR) représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales sans désignation de valeur nominale, souscrit en espèces et entièrement libéré.

RESERVES ET BENEFICES : L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements, résultant du bilan approuvé, forme le bénéfice annuel net.

Sur ce bénéfice il est prélevé minimum cinq pour-cent pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un/dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale ne représente plus un/dixième du capital social.

Le solde recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale statuant à la majorité des voix sur proposition de la gérance.

LIQUIDATION : le solde restant sera partagé conformément aux dispositions légales.

CONDITIONS D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : conformément au Code des Sociétés.

Tout propriétaire de parts peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, associé ou non.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs gagistes doivent se faire représenter respectivement par une seule et même personne.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant

GERANCE - POUVOIRS :

La gérance de la société est confiée par l'assemblée générale à un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants, agissant séparément, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gestion journalière qui intéressent la société.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par un gérant.

Agissant conjointement, le ou les gérants peuvent déléguer certains pouvoirs spéciaux pour des fins déterminées à un ou plusieurs des gérants, ou encore à un directeur, associé ou non, ou à telles personnes que bon leur semble.

En cas de gérant unique, il exercera seul les pouvoirs conférés ci-avant et pourra conférer les mêmes délégations.

Tous actes engageant la société, autres que ceux de gestion journalière, tous pouvoirs et procurations, toutes révocations d'agents, d'employés ou de salariés de la société sont signés par les gérants agissant conjointement.

ASSEMBLEE ANNUELLE : se réunit de plein droit, chaque année, le premier lundi du mois de juin à 18 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

EXERCICE SOCIAL : commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commencera le 5 décembre 2013 pour finir le 31 décembre 2014.

NOMINATIONS :

- comme gérant pour une durée indéterminée : la société de droit français I D MOOV, société à responsabilité limitée au capital de 1.609.380 euros, établie rue Jacqueline Auriol 6, Parc Industriel de Gravelanche, à 63100 Clermont-Ferrand, France, qui désigne en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte, Monsieur Arnaud COURDESSES, domicilié avenue de Beratzhausen 43 à 63122 Ceyrat, France, dont il est l'un des gérants.

Le mandat de gérant sera rémunéré.

L'assemblée générale décide, au vu du plan financier, de ne pas nommer de commissaire.

La société présentement constituée reprend tous les engagements contractés au nom et pour compte de la société en formation par Monsieur Arnaud THIOLLIER et plus particulièrement les obligations souscrites dans le cadre d'une convention de transaction conclue le 18 septembre 2013 avec la SPRL CHAMO et la SPRL ALT PARTNERS-SAS BABYMOOV.

Cette reprise n'aura d'effet qu'au moment où la société sera dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire au jour du dépôt de l'extrait du présent acte au greffe du tribunal de commerce compétent.

MANDAT :

Les comparants décident de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée OUTCOME, Camelialaan 10 à 1150 Bruxelles, BCE 0472.458.294, ayant son siège d'exploitation Kantorenpark Everest, Leuvensesteenweg 248D à 1800 Vilvoorde, représentée par Madame Ilse Getteman (tél. : 02/752.17.60), avec pouvoir de substitution, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires du chef des décisions prises, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA.

A ces fins, le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes, pièces et documents, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire dans l'acception la plus large du terme

== POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME ==

délivré avant enregistrement et destiné exclusivement pour le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

(sé) Eric THIBAUT de MAISIERES,
Notaire Associé,

Dépôt simultané : expédition de l'acte avec les procurations